

DELIBERATIONS PRISES

LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 20 heures 31,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBLEY-BUSSIÈRES, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. BERROIS Sébastien.

Étaient Présents : BERROIS Sébastien, BILEHOU Estelle, BURLATS Emilie, DELAFONT Françoise, DELAFONT Raphael, KEL Jérôme, LECLERCQ Anthony, MAGNE Michel, PERRIN Jérôme, ROVELLI Sylvain

Étaient absents : PAQUIN David, WARIN Delphine

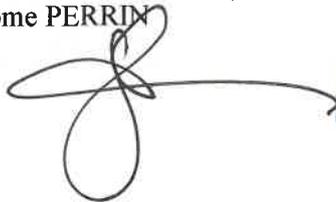
Procuration : /

Secrétaire de séance : Jérôme PERRIN

1. **Validation du Procès-Verbal de la séance du 08 août 2024** – délibération n° 07D01 Procès-verbal validé à l'unanimité
2. **Sécurité routière : Nouvelle demande de subvention au titre des « Amendes de police » pour l'implantation de 2 nouveaux radars pédagogiques** – délibération n° 07D02 adoptée à l'unanimité
3. **Communication du rapport d'activités de la Communauté de Communes Mad & Moselle et du rapport d'activité du service de gestion des déchets, pour l'année 2023** – sans délibération

Fait à Chambley-Bussières le 24 septembre 2024.
et affiché le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance,
Jérôme PERRIN



Le Maire,
Sébastien BERROIS

